EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2019 Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01.10.2019

ID: 089-200039642-20190924-85_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 73
Présents: 52
Absent(s): 17
Pouvoir(s): 4
Votants: 56

Délibération n° 85-2019

ECONOMIE

Objet:

Investissements communautaires

Acquisition foncière TONNERRE Le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryyonne, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. SCHIER Gaston, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Baon: M. CHARREAU Philippe, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: M. BAUDOIN Didier, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Ravières : M. LETIENNE Bruno, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tissey : M. LEVOY Thomas, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. MOULINIER Laurent

Date de convocation: 18 septembre 2019

Vu la délibération n° 71-2019 du conseil communautaire du 2 juillet 2019 au titre du soutien à l'immobilier d'entreprises au profit de la société YVON USINAGE,

Considérant que pour permettre à l'entreprise YVON USINAGE de s'implanter en ZA de VAUPLAINE il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière d'une partie d'une parcelle appartenant à la commune de TONNERRE,

Considérant que l'entreprise s'implante également sur une partie d'une parcelle de la société JPG/AQUINOS,

Considérant les discussions engagées avec la commune de TONNERRE pour un prix de 13 300 € soit environ 4,30 € m²,

Considérant que le bornage pour l'implantation de l'entreprise permettra de déterminer l'emprise foncière restante à charge de la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB),

Considérant l'accord de principe la commune de TONNERRE, de céder au profit de la CCLTB l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de l'entreprise et de permettre à la CCLTB de disposer d'un foncier commercialisable au profit d'autres PME :

 Parcelle AV 246 Terre de VAUPLAINE commune de TONNERRE jouxtant le domaine public,

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01.10.2019

ID: 089-200039642-20190924-85_2019-DE

La présidente propose :

- D'acquérir l'emprise foncière nécessaire, dont la surface est estimée à environ 3 000 m², pour un prix d'environ 13 300 euros (treize mille trois cents euros) net vendeur, soit environ 4,30 €/m², déduction faite du foncier acheté directement auprès de la commune de TONNERRE par YVON USINAGE,
- De prendre à la charge de la CCLTB l'ensemble des frais éventuels de bornage et/ou notariés concernant cette acquisition,
- De proposer à la vente le solde non utilisé par YVON USINAGE au prix de 5 €/m² net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).